



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES ET
VIDEOPROJECTEURS POUR LE CFA DU GARD

ENTREPRISE :

ACTE D'ENGAGEMENT

Date du marché	
Montant Euros TTC du marché	

Procédure retenue : Marché à procédure adaptée
Marché passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique

Identification de l'acheteur

EPLEFPA DE NÎMES RODILHAN
APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE MATERIELS INFORMATIQUES ET VIDEO
PROJECTEURS POUR LE CFA DU GARD

Ordonnateur :	Le directeur de l'EPLEFPA de Nîmes Rodilhan
Comptable assignataire des paiements :	L'agent comptable de l'EPLEFPA de Nîmes Rodilhan
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'art. 108 du CMP	Le directeur de l'EPLEFPA de Nîmes Rodilhan

Objet de l'acte d'engagement

Article 1

Je
soussigné,
.....
agissant au nom et pour le compte de
l'entreprise
au capital
de
.....
ayant son siège social
à
immatriculée à l'INSEE :
N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Code activité économique principale (APE) :
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

Cet acte d'engagement correspond au lot
Lot 1 PC portable
Lot 2 video projecteurs
Lot 3 pc de type bureautique

ayant tout pouvoir à cet effet, m'être parfaitement renseigné,
me soumetts et m'engage/nous engageons envers L'EPLEFPA de Nîmes Rodilhan à exécuter les travaux
définis par le devis ci-joint, moyennant le prix global et forfaitaire suivant :

	Montant Euros HT	TVA %	Montant Euros TTC
Montant total			

Montant total euros HT en chiffres : (en lettres : euro)

En lettre :

Dont TVA au taux de :

Montant en chiffre :

En lettres

Article 2 - VALIDITE DU PRIX

Le prix porté à la présente sous mission est établi aux conditions économiques du mois de janvier 2021

Cette offre est valable pendant un délai de 1 mois à compter de la date de remise des offres, sauf prorogation par accord unanime.

Article 3 – PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées après service fait dans un délai de 30 jours à compter de la date de dépôt de la facture sur le portail chorus pro.

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant du crédit au compte suivant dont le RIB est joint en annexe

Compte ouvert au nom de Sous le numéro : Clé RIB : Banque : Code Banque : Code guichet :

Article 4 - DELAIS D'EXÉCUTION

L'ensemble des travaux sera réalisé dans un délai global de 3 semaines, Ce délai commence à courir à compter de la notification du marché par le maître d'ouvrage

ARTICLE 5 – AVANCE FORFAITAIRE

Il n'est pas prévu de versement d'avance forfaitaire.

Article 6 - ATTESTATION DE NON EXCLUSION

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie, à mes torts exclusifs, n'être pas sous le coup des restrictions et interdiction de faire une offre, en regard des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

J'affirme sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L 143-5 et L 620-3 du Code du travail

Fait en un exemplaire, à , le

Signature de l'entrepreneur:

Le signataire doit porter la mention manuscrite "lu et approuvé"